L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 29 AVRIL 1880. 53me Année

DUFOUR & LEBERT, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI 29 AVRIL 1880.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par Hesy & O'Connor au No 17 rue Carondelet, pages forth'ts.

Par Spear & Recoffer, au coin des rues Marais et Promenade Carondelet, un assortiment de grocerie.

Par S. Guinault, sur l'avenue Hagna, entre Dumaine et Bienville, une vacherie.

La décision du juge Billings et le veto du maire.

Nous venons de lire la décision rendue avant-hier par la Cour de Circuit dans l'affaire Bier contre la Nouvelle-Orléans. Cette décision, comme nous l'avons dit, n'est pas contradictoire, aucune défense n'ayant été présentée par la ville ; elle ne peut donc être discutée comme si elle était finale. Aussi nous contenterons-nous de quelques observations générales.

Il nous semblait que le juge devait être plus familier qu'il ne paraît l'être avec la nature et l'historique de la loi dite des bons à primes, puisque la Cour de Circuit a précédemment refusé de reconnaître la validité de cette loi à l'égard des Bons consolidés et des Bons de chemins de fer. Il devrait conséquemment savoir qu'il n'y a pas eu coercition contre les créanciers puisque la Cour des Etats-Unis a déclaré par plusieurs arrêts que ceux-ci ne pouvaient être contraints d'échanger leurs titres contre des bons à primes, et il ne devrait pas ignorer que la plus grande partie des titres échangés l'ont été pour couvrir leur caractère frauduleux et illégal. La loi de 1876 a eu en cela un objet illicite puisque cet objet était de masquer la fraude et l'illégalité.

La décision n'examine aucun des arguments que nous avons fait valoir hier, ni ceux qu'ont présentés les avocats de la ville dans leurs réponses devant les Cours d'Etat, parmi lesquels s'en trouve un très sérieux dont nous avons omis de parler, celui qui est tiré de l'amendement constitutionnel de 1874 interdisant à la ville d'augmenter ses dettes, ou la loi de 1876 viole cet amendement en autorisant la ville à augmenter sa dette de $100,000 de primes par an.

Ces arguments n'ont pas été, il est vrai, soumis à la Cour de Circuit, mais le savant juge qui recherche dans sa décision quels sont les moyens de défense présumés de la ville, aurait pu au moins dire quelques mots de ceux qui se présentent le plus naturellement à l'esprit.

A en juger par la réponse faite devant la troisième Cour de district (par MM. McCaleb et Semmes), la question de la validité de la loi de 1876 va enfin être examinée à fond, ce qui n'a jamais été fait jusqu'ici, parce que personne n'a voulu se charger de soulever cette contestation. Les administrations municipales soutenaient les Bons à primes, les porteurs de Bons consolidés et de chemins de fer ne s'occupaient que de faire admettre la validité de leurs titres, et les contribuables se tenaient coi s'en rapportant à la Providence pour venir à leur secours.

Seulement, comme nous l'avons dit, si les contribuables se tiennent encore à l'écart au lieu de se faire représenter et de défendre énergiquement leurs droits, ils risqueront de voir la protection que leur a accordée l'article 209 de la Constitution devenir illusoire, par quelque chicane de procédure qu'on opposera à la défense de la ville.

Qu'attendent-ils, nous le demandons, pour se réunir et intervenir dans ces procès ? Il s'agit pour eux d'une affaire vitale, de millions à payer, de taxes illimitées pendant une période indéterminée d'années.

Nous dirons, maintenant, quelques mots du veto du maire, qui prend la défense de la loi de 1876 après l'avoir attaquée dans son message. Le principal défaut du veto est de manquer complètement de logique. Si le maire pense comme le conseil que la totalité de la taxe de dix mills est nécessaire pour les dépenses du gouvernement et que le conseil ne peut lever plus de dix mills de taxes, il devrait approuver simplement l'ordonnance et ne pas objecter à la clause qui exige le paiement de toute la taxe en monnaie légale, car si l'on admettait en paiement des impôts les Bons à primes, alors on retomberait dans l'éternel déficit qu'il s'agit d'éviter.

La raison tirée de ce que le conseil n'a pas le pouvoir de *nullifier* une loi est assez faible, quand on songe qu'il s'agit de la loi de 1876 et que jusqu'ici les conseils ont persisté à *nullifier* la loi de 1852 bien autrement respectable. Or, cette raison est la seule invoquée dans le veto.

Il nous semble que le maire avait une attitude meilleure à prendre à l'égard de l'ordonnance, c'est celle-ci. La Convention n'a pas entendu par l'article 209 de la Constitution, répudier les dettes de la ville en limitant la taxe à 10 mills, elle a voulu que l'administration municipale réduisît son budget de dépenses de façon à laisser une marge raisonnable pour payer un intérêt modéré sur les dettes légales et légitimes de la ville après la liquidation de ces dettes.

En l'absence d'une nouvelle charte et d'une législation satisfaisante sur la liquidation de la dette, le devoir de l'administration actuelle était de s'inspirer de l'esprit de la Constitution, et elle ne pouvait mieux faire que de se conformer à la suggestion contenue dans le message du gouverneur, en affectant trois mills de la taxe au service de l'intérêt des dettes légales et en arrangeant son budget de façon à ne pas dépasser le surplus des recettes.

En agissant ainsi, le conseil éviterait l'accusation de vouloir répudier complètement les dettes de ville ; il faisait ce qu'il pouvait pour les créanciers légaux et il devait ensuite s'occuper de faire déclarer nulles les dettes illégales et notamment les Bons à primes. Le point faible de la position prise par le conseil est qu'il a voulu tout garder sans rien laisser aux créanciers quels qu'ils fussent. C'était ce point que le maire eût dû attaquer, au lieu de prendre la défense des Bons à primes, sans dire un mot des dettes véritables de la ville. Nous ne saurions donc approuver son véto et nous engageons le conseil à modifier ses ordonnances dans le sens que nous indiquons plus haut, sauf à réduire nos les salaires aux chiffres fixés par la bill de la charte que le gouverneur a refusé d'approuver.

The Malakoff Bitters are sold by all wholesale druggists and grocers.

Pour des voitures d'enfants, aller au Palais Royal de Levy, 163 Canal, prix $6.65 et au-dessus.

Pianos-concertos pour musiciens à l'Etoile Rouge.

—L'Echiquier annonce que le président de la République a reçu hier la visite du président de la Chambre.

L'entrevue n'a pas duré moins de deux heures.

La dépêche relative à la barque Mathilde.—La dépêche publiée hier dans nos colonnes télégraphiques, sous la date : Nouvelle-Orléans, relativement à la barque Mathilde aperçue en feu et abandonnée en mer le 5 courant, et disant "qu'on croit qu'il s'agit de la barque Mathilde, de Bordeaux," a été reçue avec les autres dépêches de nuit après minuit par notre traducteur qui n'avait aucune raison pour la rejeter, ni mission ni moyen de vérifier l'information. Nous déclinons toute responsabilité dans les informations qui nous sont transmises par la presse associée, car on comprend que nous ne pouvons les faire vérifier. D'après ce qui nous a été assuré, il n'y a aucune probabilité que le navire incendié soit la Mathilde, de Bordeaux.

THÉATRE DE L'OPÉRA. — La première des trois représentations de l'*Opéra des Grenouilles* organisées par des dames charitables de notre ville au profit du Couvent du Bon Pasteur, a eu lieu hier soir, au théâtre de la rue Bourbon, devant une brillante assemblée. Le spectacle, d'un genre nouveau, a paru beaucoup amuser le public qui n'a pas marchandé ses applaudissements aux grenouilles, rats, chats, souris qui y jouaient des rôles. Le temps et l'espace nous manquent pour parler plus longuement de cette première soirée dont le produit, croyons-nous, a été fructueux au-delà des espérances des dames ordonnatrices de la fête.

Banque Mutuelle Nationale.—Nous signalons à l'attention de nos lecteurs l'état de situation de cette importante institution, sous le nom de laquelle nous écrivons ces lignes, à la clôture de ses affaires, le vendredi 23 de ce mois, état de situation qui se trouve inséré dans une autre partie de ce numéro. Les chiffres qu'accuse cet exposé parlent plus éloquemment que nous ne pourrions le faire en faveur de la banque dont la prospérité est due à la sagesse et à la sagacité des financiers qui la dirigent.

M. Philip Werlein, 135 Canal, vendra à bon marché pour du comptant quelques excellents pianos Pleyel d'occasion qu'il a en magasin. Il appelle aussi l'attention sur ses célèbres pianos Chickering, Mathushek et Hale, qu'il garantit comme résistant parfaitement à l'humidité de notre climat. M. Werlein invite les personnes ayant besoin de pianos à venir examiner son assortiment.

Le Malakoff Bitters est un apéritif souverain.

Belles bottes montantes à 6 bandes à l'Etoile Rouge.

Statues de marbre en vente à l'encan, tous les soirs, chez Levy.

Voyage rapide par la voie de Louisville.—Le train de la ligne de Mobile part régulièrement tous les jours de la Nouvelle-Orléans à 7 h. du matin, avec des Pullman cars, et va par Mobile et Montgomery, jusqu'à Louisville, sans changement de cars. Le train partant à 5 h. du soir a des sleepers de la N-Orléans jusqu'à Nashville, Louisville, Cincinnati et Columbus (Ohio) sans changement. Le train partant à 2 h. et demie de l'après-midi par la route de Jackson a des Pullman cars, qui vont tout d'un trait, par la voie de Milan, et sans substitution, jusqu'à Louisville, Cincinnati et Columbus (Ohio). Les trains du soir par la route de Mobile et celle de Jackson ont chacun des sleepers qui font faire dans le trajet de la Nouvelle-Orléans aux principales villes de l'Est. Les trains des routes de Mobile et de Jackson partant le soir arrivent à New York, à 6 h. 45 m. du matin, le troisième matin après avoir quitté la Nouvelle-Orléans. Ils marchent donc plus de prendre vos billets par la voie de Louisville sur le **Louisville and Great Southern Road.** Pour les billets et tous les renseignements nécessaires, s'adresser au bureau des billets, coin Camp et Commune, ou à GEORGE L. CROSS, Agent des Passages, dans le Sud pour le Louisville and Nashville Railroad.

La Cinche-quinine guérit le frisson et la fièvre.

L'Exposition de New York.—On mande de Washington :

Le président ayant signé le bill pourvoyant à la célébration du centième anniversaire du traité de paix et de reconnaissance de l'indépendance américaine, le premier devoir imposé par ce bill sera la nomination de deux commissaires par Etat et un par Territoire, à faire par le président des Etats-Unis sur la recommandation des gouverneurs des Etats et Territoires respectifs. Après leur nomination, le bill stipule que la commission devra être convoquée par le secrétaire d'Etat, pour qu'elle ouvre des livres de souscriptions au capital par actions dans la ville de New York. Ceci devra se faire le plus tôt qu'il sera opportun, après la nomination des commissaires.

Les adieux de M. Alex. Weill.—Nous lisons dans le Courrier de San Francisco :

"M. Alex. Weill n'a pas voulu quitter San Francisco sans y laisser un souvenir de sa générosité proverbiale et une marque de son sincère attachement à notre Société française de Bienfaisance mutuelle. Nous recevons en effet la communication suivante :

"M. Barroilhet vient de recevoir de M. Alex. Weill un don de cinq cents dollars pour la Société française de Bienfaisance mutuelle.

"Mme Bona, présidente de la Société de Bienfaisance des Dames Françaises, a également reçu, de la part de M. et Mme Alex. Weill, un don de *cinq cents* dollars pour ladite Société; plus *cent* dollars pour être distribués par les soins des Dames Sociétaires aux pauvres Français de l'Alme House. Enfin, M. Daniel Lévy, président de la Ligue Nationale Française, a reçu de M. Alex. Weill un autre don de *deux cent cinquante* dollars pour contribuer à l'entretien de la bibliothèque.

"M. et Mme Weill sont partis le 16 pour New York par le train de neuf heures du matin. Ils avaient été accompagnés jusqu'à la gare par un certain nombre de leurs amis intimes qui avaient tenu à venir leur serrer la main une dernière fois en leur souhaitant un bon voyage."

Eventails de satin blanc, pour la Confirmation, à 65 cts au Palais Royal de Levy, 163 Canal.

Grand déballage de nouveautés à l'Etoile Rouge.

—*Le Petit Caporal* publie en tête de ses colonnes la lettre suivante :

Londres, le 15 avril 1880.

Mon cher monsieur Amigues,

Je viens de lire, avec la plus vive satisfaction, la protestation de mes neveux le cardinal et le prince Charles-Napoléon Bonaparte contre l'approbation donnée par le prince Napoléon aux décrets du 29 mars.

Je suis heureux de m'associer à cette protestation, qui, je le pense, ne sera désapprouvée ni par les princes Victor et Louis, ni par l'immense majorité du parti bonapartiste.

Vous m'obligerez si vous voulez bien insérer cette lettre.

Votre très affectionné,

LOUIS-LUCIEN BONAPARTE.

Assortiment immense de chaussures pour enfants à l'Etoile Rouge.

—M. Léonce Détroyat, directeur de l'*Estafette*, est allé fonder, en Espagne, le *Journal-Loterie*.

Sa combinaison est très simple, d'autant plus simple, qu'elle a, nous a-t-on dit, le patronage de M. Canovas del Castillo, président du conseil, et qu'elle consiste, pour notre confrère, en véritable privilège.

Chaque numéro du nouveau journal contiendra un billet de loterie, concourant à un tirage quotidien.

Il y aura, tous les jours, un des souscripteurs ou des abonnés qui gagnera 500 fr.

On juge de l'appât !

M. Détroyat emporte avec lui son outillage, une machine spéciale faite, d'après ses devis, pour ce genre particulier d'impressions.

Il est sûr, ainsi, d'arriver bon premier, et de devancer les concurrences inévitables.

—On lit dans le *Courrier du Soir* :

M. de Freycinet se montre très rassuré sur la situation créée par les désordres du 29 mars. Il estime à juste titre exagérées, que la résistance absolument illégale à laquelle s'apprêtent les congrégations ne fera qu'accentuer et n'est possible la popularité de ces décrets et leur assurera l'adhésion d'un nombre encore plus considérable d'esprits modérés et de conservateurs sincèrement républicains.

On nous assure que le sirop de Dr Bull pour la toux se vend mieux que toute autre préparation. Il ne coûte que 25 cts.

—*C'était donné...*

On annonce la prochaine apparition d'une brochure de M. Alexandre Dumas (Gagne) intitulée de Marie Bière.

Nouvelles Télégraphiques.

Les sénateurs de la droite.

Paris, 25 avril.—A une réunion des sénateurs de la droite, un comité spécial a été chargé de rédiger des résolutions sur l'attitude du Sénat au sujet des décrets relatifs aux congrégations. Le groupe parlementaire des partisans de l'appel au peuple a dû M. Godelle pour président.

L'ambassadeur allemand.

Le baron de Radowitz, dans une entrevue avec Gambetta, a donné l'assurance que Hohenlohe reprendrait son poste en août.

Election de député.

Au scrutin de ballottage qui a eu lieu à Besançon pour l'élection d'un député en remplacement de l'Albert Grévy, M. Beauquier, radical, a été élu.

France et Russie.

Paris, 24 avril.—Le correspondant de Saint-Pétersbourg de l'Agence franco-russe télégraphie le compte-rendu d'une entrevue qu'il a eue avec le prince Orloff, et dans laquelle celui-ci a déclaré que le circulaire de M. de Freycinet réglant l'affaire Hartmann d'une manière qui rendait improbable pour le moment, toute alliance franco-anglo-russe.

Le banquet à De Lesseps.

Paris, 24 avril—Parmi les 230 personnes qui assistaient au grand banquet donné hier soir par la Compagnie du canal de Panama en l'honneur des heureux résultats de la mission de M. de Lesseps en Amérique, on remarquait une foule d'étrangers de distinction.

M. de Lesseps présidait. A sa droite, se trouvaient les ministres de la Colombie, de la République argentine, de San Salvador, du Paraguay et de la Bolivie ; à sa gauche étaient les représentants du Pérou, de l'Equateur, de l'Uruguay, du Honduras et du Darien.

M. Dalloz, un des principaux appuis de M. de Lesseps dans ses deux entreprises de Suez et de Panama, a porté la santé de l'illustre ingénieur dans un discours rédigé avec soin et dont les éloges hautement tournés ont valu au vétéran de la canalisation d'enthousiastes applaudissements.

La réponse de M. de Lesseps a duré près de vingt minutes ; son discours, d'une éloquence simple et humoristique, a charmé et égayé les convives. Le récit de la cordiale réception qui lui a été faite aux Etats-Unis, le sincère hommage qu'il a rendu au bon sens pratique et à l'absence de préjugés du peuple américain, n'étaient pas seulement une formule à l'adresse des Américains qui se trouvaient parmi les convives; ces paroles ont en outre fait naître cette impression parmi l'assistance qu'évidemment M. de Lesseps avait su s'acquérir la sympathie des Américains du Nord et en rallier un bon nombre à ses idées.

Un des convives français a résumé d'un mot pittoresque l'impression produite sur lui par ce discours. "Je ne sais, a-t-il dit, si le voyage de M. de Lesseps aux Etats-Unis donnera les résultats solides qu'il en espère ; mais on ne peut mettre en doute la légitimité des deux conclusions qu'il faut tirer de ce discours ; c'est que tout d'abord M. de Lesseps a eu singulièrement tort d'abandonner la carrière diplomatique, car il est certainement l'un des meilleurs diplomates qui existent ; c'est que, en second lieu, les Américains ont magnifiquement rempli à son égard les devoirs de l'hospitalité."

Quelques autres toasts ont été portés et l'on s'est séparé vers dix heures du soir.

Un banquet littéraire.

Paris, 24 avril—L'Association littéraire internationale a tenu son banquet annuel, hier soir, dans les salons du café Riche. M. Torres Caicedo, ministre de San Salvador, président. A sa droite, se trouvait Mme Edmond Adam (Juliette Lamber) et M. Andrieux, préfet de police; à sa gauche, M. Lepère, ministre de l'intérieur. M. Mendès Léal présidait, ayant à sa droite, M. Foucher de Careil, sénateur et à sa gauche, le comte de Benoist. Les convives, au nombre de quatre-vingts environ, comprenaient les principaux littérateurs et journalistes de Paris.

Le Congrès littéraire international qui devait avoir lieu à Lisbonne, au mois de juin, a été remis au mois de septembre.

L'affaire Sarah Bernhardt.

Paris, 24 avril—Sarah Bernhardt est revenue à Paris où, elle répète les rôles qu'elle doit jouer à Londres.

On affirme que son nom a été rayé de la liste des sociétaires de la Comédie Française.

Une dépêche de Paris au *Times* dit que la Comédie Française réclame à Sarah Bernhardt 300,000 frs. de dommages-intérêts.

Chronique du jour.

Paris, 24 avril—Une amusante histoire est aujourd'hui racontée dans l'*Evènement* :

"Le prince de Galles prenait, il y a quelques jours, un bain turc dans un établissement à ce destiné lorsqu'en sortant du bain il vit devant lui un homme portant le vêtement du hôtel des maisons de bain et ayant le teint basané. Il le prit pour un domestique noir et lui dit de le masser. L'individu en entendant cet ordre releva sa haute taille, rejeta d'un air tragique le pan de son manteau de toile sur son épaule nonchalamment et sortit d'un pas lent de la salle. L'inconnu que le prince de Galles avait pris pour un domestique, n'était rien moins que Don Carlos, le farouche prétendant espagnol, qui a dû sentir un instant le vieux sang castillan bouillir dans ses veines."

Une horrible tragédie a ensanglanté hier le Bois de Boulogne. Une brillante vicomtesse bien connue dans la haute société et qui avait la réputation d'être une écuyère accomplie a été jetée à terre par son cheval emporté. Son pied est resté pris dans l'étrier et pendant plus d'un mille la malheureuse a été traînée au milieu des cavaliers et des voitures. Le mort a dû être presque instantanée et quand le cheval a pu enfin être arrêté, la tête de la pauvre femme n'était plus qu'une masse informe.

L'affaire Morel-Fould.

M. Lucien Morel, journaliste radical a été condamné hier à l'amende en police correctionnelle pour s'être porté à des voies de fait sur la personne de M. Gustave Fould, fils de l'ancien ministre des finances de l'empereur. Ce qui a amené la querelle, c'est la publication par M. Fould, d'un article diffamatoire contre M. Morel, dans le *Gil Blas*. M. Fould reconduisait une actrice un de ces derniers soirs lorsqu'il a fait la rencontre du banquier. Il s'en est suivi une lutte pendant laquelle M. Fould a eu le pouce cruellement mordu au point qu'il a fallu l'amputer. Morel avait attaqué Fould une première fois au *café Riche* et en avait reçu un cartel. C'est après cela qu'il a attendu son adversaire au coin de la rue Thaitbout et l'a assailli avec une canne. Fould avait insinué que Morel n'avait pas été admis comme rédacteur à la *Justice*, journal de Clémenceau, à cause de son passé, parce qu'on l'avait soupçonné d'être affilié à la police.

Echec à l'Opéra.

La salle de l'Opéra a été hier soir le théâtre d'une vive émotion à l'occasion du début de Mlle Vachot dans le rôle de Marguerite de "Faust." Elle était tout à fait incapable de remplir ce rôle et du nombreux coups de sifflet ont retenti de tous côtés. Une querelle est survenue entre deux individus assis aux fauteuils d'orchestre. Après un échange de mots peu courtois, ces messieurs sont allés hors du théâtre continuer leur discussion en employant les arguments prévus par les règlements de la boxe anglaise.

Les viandes d'Australie.

Londres, 24 avril—Une dépêche, envoyée hier de Melbourne, dit : "La question relative à l'exportation des viandes conservées dans la glace, occupe sérieusement l'attention publique à Melbourne. Des documents officiels récemment publiés indiquent 6,000,000 de moutons et 3,000,000 de bœufs dans le Queensland. Ce chiffre, déduction faite de ce qui est exigé pour la consommation du pays, suppose une exportation hebdomadaire de 2,000 bêtes de viande conservée, pourvu que les facilités nécessaires du transport soient faites dans des conditions satisfaisantes. Des réfrigérateurs vont être installés dans un bref délai et des arrangements seront pris pour obtenir les moyens de transport nécessaires. Tout dernièrement on s'est constaté, avant de les jeter, de rétir des milliers de moutons pour en extraire seulement le suif, à Rockhampton, Queensland ; quant à la viande de bœuf, il est impossible de trouver à la vendre.

Champagne blanc à l'Etoile Rouge.

France.—Le conseil des ministres s'est réuni, à l'Elysée, sous la présidence de M. Jules Grévy.

On croit savoir qu'un échange de l'expédition des affaires courantes, le conseil s'est préoccupé de l'augmentation de certaines crédits du ministère des affaires étrangères réclamée par M. de Freycinet. Le chef du cabinet, qui supprime les attachés non payés, lesquels sont au nombre de trente, et qui les remplace par des attachés payés, dont il attend un travail plus sérieux et plus suivi, se propose, en outre, d'augmenter l'importance des attributions, et, par suite, du traitement des premiers secrétaires.

"Il faut, dit-il, aujourd'hui que la fortune n'est plus une condition sine qua non d'admission dans le corps diplomatique, que les traitements de tous soient augmentés, sous peine de voir les représentants de la République à l'extérieur en infériorité vis-à-vis de ceux des régimes précédents." Il lui paraît notamment que "le premier secrétaire qui, par un temps de changement fréquent des titulaires d'ambassade, résume les traditions, les idées et les formes de soit différentes agences diplomatiques, ne saurait être trop bien traité, puisqu'il est appelé aussi bien à suppléer les chefs de services qu'à les initier aux difficultés de fonctionner que, le plus souvent, ils abordent pour la première fois." M. de Freycinet voudrait aussi que "les frais de représentation de divers ministres plénipotentiaires, chargés d'affaires ou consuls généraux, fussent augmentés." Bref, l'augmentation de crédits qu'il demande ne devrait pas dépasser 2 à 3 millions, ces colègues ont admis ces propositions, dont sera prochainement saisie la commission du budget. Il ne paraît pas, du reste, que celle-ci doive s'y montrer réfractaire, étant données les relations qui existaient entre ses membres les plus influents et MM. Freycinet et Gambetta.

Grande variété de souliers dorés à l'Etoile Rouge.

Vente d'écoulement au Palais Royal de Levy, 163 Canal,—grands bargains en Eventails et en Parasols.

M. de Bismark et le désarmement.—Le câble nous a appris qu'un membre du reichstag, M. Buehler a présenté une motion tendant à inviter le prince de Bismark à convoquer un congrès qui devrait s'occuper de la question d'un désarmement général en Europe. Cette motion a été repoussée par le reichstag. La *Post*, de Berlin, publie la correspondance échangée à ce sujet entre M. Buehler et le prince de Bismark. Voici d'abord la lettre de M. Buehler :

Votre Excellence ne prendra pas en mauvaise part la suggestion suivante, qui pourrait être blâmable au point de vue politique, mais qui, néanmoins, est suscitée par de bonnes intentions. Sur le champ de bataille de Gravelotte, lorsque je me vis, ainsi que vous, entouré de cadavres, je fis le serment de faire tout ce qui serait en mon pouvoir pour prévenir les maux de la guerre. Puisse Votre Excellence avoir subi la même impression et prendre une résolution généreuse pour le bien de l'humanité.

Recevez, etc.,

BUEHLER.

Voici la lettre du chancelier :

Je vous remercie de votre proposition concernant le désarmement. Malheureusement, j'ai tant à faire avec les questions pratiques et urgentes du moment, que je ne puis m'occuper des éventualités de l'avenir, auxquelles, probablement, il ne nous sera pas donné d'assister ni à vous, ni à moi. Ce n'est que dans le cas où vous oseriez réussir à faire adopter votre plan par nos voisins, que moi ou un autre chancelier allemand serions en mesure, devant notre patrie qui se tient toujours sur la défensive, la responsabilité d'une initiative de ce genre. Mais même alors je craindrais qu'un contrôle réciproque des nations sur l'état des armements de leurs voisins fût difficile à établir, et que l'organisation d'un ferme chargé de cette tâche ne rencontrât des difficultés sérieuses.

Recevez, etc.

BISMARK.

La correspondance se termine par une longue réplique de M. Buehler dans laquelle il exprime le vœu que le prince de Bismark prenne la paix universelle "pour but de son illustre vie."

Le retour du prince Orloff.—Une dépêche du général Chanzy au ministre des affaires étrangères fait connaître que le prince Orloff sera à Paris avant la fin du mois.

M. de Freycinet connaît aujourd'hui les circonstances qui ont suivi l'arrivée à Saint-Pétersbourg de la nouvelle du refus d'extrader Hartmann. Cette nouvelle causa à l'empereur la plus vive irritation. A une revue qui eut lieu peu de jours après et à laquelle assistait le général Chanzy, le Tsar passant devant lui, lui dit :

—Je regrette que votre gouvernement ait délivré ce misérable.

Et il s'éloigna, sans donner au général le temps de lui répondre. Ce dernier chercha alors à le rejoindre, et se mit à cet effet sur son passage. Mais, en le voyant, l'empereur s'écria :

—Je n'avais pas autre chose à vous dire, Monsieur l'ambassadeur.

Le général ne put donc à ce moment fournir d'explications. Mais il ne perdit aucune occasion d'en faire parvenir à l'empereur et put les lui présenter ensuite lui-même. Enfin, à un déjeuner qui fut offert à la famille impériale, par les chevaliers-gardes, et auquel était convié le général Chanzy, la situation se détendit. L'arrivée du prince Orloff acheva ce que notre ambassadeur avait si bien commencé.

Le ministre des affaires étrangères a été tenu au courant de tous ces incidents.

Souliers argentés pour bébés à l'Etoile Rouge.

Ombrelles de soie chez Levy, à 65 cts et au-dessus.

—Nous avons été les premiers, dit le *Courrier du Soir*, à publier d'intéressantes études de M. Dauboung sur le transport par rails des navires, lors de l'émission du canal inter-océanique.

Le "Figaro" prône aujourd'hui cette idée en l'attribuant à un Anglais. Constatons simplement l'autorité de conception et de publication en faveur de M. Dauboung et du *Courrier du Soir*.

—En dehors du toast en langue russe porté à l'empereur à Varsovie par le général Ketrebue à l'occasion de la fête du soixantième anniversaire de son entrée au service, les discours du gouverneur général de la Pologne et du comte Zamoyski ont été prononcés en langue française.

Personnages : Madame et Monsieur.

Monsieur—Mais enfin, chère amie, je ne je comprends pas avec ces toilettes extravagantes.

Madame— Extravagantes, tant que vous voudrez, mais je vous ai dit et je vous répète que je veux être habillée comme les cocottes. Toutes les dames le font. Il n'y a que moi qui suis l'air d'une femme honnête. C'est ridicule.

—L'*Union* annonce que les supérieurs des couvents de Chartreux qui existent en France doivent se réunir, le 15 de ce mois, pour aviser à la conduite qu'ils ont à tenir en cette circonstance. Il va sans dire qu'ils ne demanderont aucune autorisation au gouvernement : la chose est décidée d'ores et déjà.

—Le *Mémorial de la Loire* reproduit la lettre suivante, écrite par M. Jules Simon à une pétoncne qui l'avait félicité après la discussion au Sénat sur l'article 7 :

"Monsieur,

"Je vous suis très reconnaissant de l'approbation cordiale que vous donnez à un ligne de conduite. Il sera de jour en jour plus nécessaire d'avoir une notion commune en vue des élections, qui pourraient être anticipées. Je suis très-désireux de former ici un centre et à me mettre en relations dans les départements avec les personnes qui partagent mes idées et qui, comme moi, ne veulent ni se laisser opprimer, ni se laisser entraver.

"Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

"Jules Simon."

UNE GRANDE DÉCOUVERTE PAR UN GRAND HOMME.

Le "Salt Novice" de VARNEY est tout d'abord ce que tout vomitif doit être. Le premier homme est un des plus grands savants. Il a trouvé pour toutes sortes de maladies, un remède qui ne fait jamais de mal ; l'autre (non pareil) et le résultat final est que le "Salt Novice" est fabriqué actuellement par H. T. VARNEY & Co.

Le Malakoff Bitters est un remède souverain pour les indigestions, maladies du foie, etc.

Sureté contre un désastre possible.—Une protection contre la maladie et non un agent spéculatif est le chemin désiré toutes les fois qu'un désastre économique inévitable survit. La quinine n'offre pas cette protection ou. La principale raison pour laquelle les "Bouvier's Stomach Bitters" ont obtenu une si grande popularité est qu'ils préparent le système à résister aux sécrétions de la peste. De le fait, en donnant du ton à l'organisme même physique ; en régularisant et facilitant une distribution égale de fluide animal, et en établissant la digestion sur une base calme. Non-seulement, ils prévoient et empêchent la fièvre, mais ils en détruisent les types les plus funestes. Telle est la conclusion qu'il faut tirer des preuves fournies de leur supériorité. Ils sont également efficaces dans la dyspepsie, la constipation, l'affection du foie, la débilité générale, les poisons rhumatismales, et ils sont en même temps des diurétiques excellents et des remèdes parfaits contre les névroses.

Mardi, mardi 27 du courant, à l'église des Jésuites, par le Rév. Père Jourdan, M. HENRY B. BLANC, de Vicksburg, Miss, à Mlle IDA WILTZ, de cette ville. Pas de cartes.

Les jeunes de Vicksburg, Opelousas, Nord-Louisiane sont priés de reproduire cette annonce.

Décédée hier soir, à 10 heures, à l'âge de 7 mois, MARIE SOTIR, fille de Pierre Sotos et d'Amélie Sotos. Les amis et connaissances de la famille, sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 4 heures et demie, de No 213 de la rue Lafayette, entre Howard et Freret.

ETAT DE SITUATION

DE LA

Banque Mutuelle Nationale.

à la Nouvelle-Orléans,

étant l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires,

VENDREDI, 23 AVRIL 1880.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$ 509,870 27
Intérêts		3,015 52
Banc des E. U. pour répondre de la circulation	50,000 00	
Banc des E. U. en main	150,000 00	
Autres actions, bons et hypothèques	5,000 00	
Dû des agents approuvés, en réserve	19,147 24	
Dû des banques d'Etat et banquiers	6,619 33	
Fournitures, meubles et installations	30,078 79	
Dépenses courantes et taxes payées	2,621 26	
Primes payées	7,500 00	
Dépenses pour la Compagnie d'Echange	$112,340 06	
Billets des autres banques	76,300 00	
Circulation fractionnaire payée	857 01	
Espèces (y compris les certificats du Trésor)	111,000 00	
Billets Legal Tender	140,000 00—	451,397 07
Total		$1,358,408 98

PASSIF.

Capital actions payé		$ 300,000 00
Fonds de surplus		70,000 00
Profits non partagés		35,773 98
Billets de banques nationales en circulation		45,000 00
Dû aux banques		376 66
Dépôt individuel pouvant être payé par des chèques	$ 909,589 97	
Demande certifié	2,000 00	
Chèques certifiés	21,679 18—	993,219 15
Dû à d'autres banques nationales		3,039 31
Dû à des banques d'Etat et banquiers		20,956 49
Total		$1,358,408 93

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE DUHLEAN.

Je, Joseph Mitchell, caissier de la susdite banque, jure solennellement que l'exposé ci-dessus est exact selon ma connaissance et ma croyance.

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé et attesté sous serment devant moi, ce 27me jour du mois d'avril 1880.

JAMES FAHEY, Notaire.

Exact—attesté par

P. MASPERO,
LLOYD R. COLEMAN,
E. W. TAYLOR,
Directeurs.

29 avril—1j

MANDEVILLE et COVINGTON.

Les étrangers de la moitié des Etats Unis le

NEW CAMELLIA,

ARRANGEMENTS D'ÉTÉ

Commençant le 1er Mai 1880.

Part de l'entrepôt de Nouvelle-Lee, à l'arrivée des chars du coin des rues Canal et Carondelet	Canal P. M.	Canal A. M.
Les lundis et les jeudis pour Mandeville et Lewisburg	1	
Mandeville et Old Landing		4
Les mardis, vendredis et samedis pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville		4
Mandeville.		
Les mercredis pour Mandeville et Old Landing		8
Les dimanches pour Mandeville et Old Landing		7
Les mercredis pour Mandeville et Madisonville	7	
Les dimanches pour Madisonville directement	7	
Bloomera.		
Part de Mandeville les lundis, mercredis, jeudis et vendredis	5	
De Old Landing les jeudis et vendredis	8	
Excepté les mercredis et dimanches	3	

Deux lignes de diligences correspondent avec le bateau à Mandeville et à Madisonville.

Restaurant de première classe à bord aux prix de ville.

Fret reçu journellement au pont du Magnolia, rue Delord, nouveau Basin.

W. G. COYLE, Agent,
Rue Carondelet No 33.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

MM. les Sociétaires sont notifiés qu'une assemblée spéciale pour le règlement de notre fête champêtre aura lieu à l'Asile, VENDREDI prochain, 30 du courant, à 7 heures du soir.

Les détenteurs de cartes sont priés de les faire parvenir, sur toute carte non remise le stadit jour sera considérée comme vendue.

Par ordre du Président,

J. SCHWEITZER,
Secrétaire. 28 av—3j

Réclamations Françaises.

Réclamants, attention !

NOUS prévenons les réclamants étrangers qu'étant les propriétaires des archives officielles de la commission de feu JULES AUGUSTE BARQ pour ce qui concerne les réclamations étrangères, nous sommes dans les meilleures conditions, conjointement avec notre associé à Washington pour les faire payer dans un très court délai.

Les conditions très libérales seront offertes aux réclamants qui nous donnent et leurs pouvoirs, lesquels sont priés de s'adresser à

MEZ VVE AUG. BARQ & G. DUFUY,
No 117 rue Royale.

Nous tenons à porter à la connaissance des ayants de Mr. ALLAIN RUFUS que nous nous sommes assurés en sa réparation.

28 avril—1mois—MxD—VeC

Gouvernante.

UNE JEUNE FILLE française désirerait se placer comme gouvernante dans une famille honorable. Elle donnerait toutes les renseignements nécessaires. Elle peut enseigner les éléments de la musique, est parfaite en la couture, et ne rendrait entièrement utile à la famille qui l'emploierait. Elle consentirait également à voyager ou à aller à la campagne, et se contenterait d'un traitement modéré. S'adresser par lettre ou intérieur 4. R. bureaux de bureau de "l'Abeille." 28 avril—3j

ANNONCES SPÉCIALES.

Bureau du Nouveau Jockey Club de la Louisiane, No 104 rue Canal, Nlle Orléans, 28 avril 1880.—A la requête des Dames sociétaires des représentations du Théâtre Opéra, le Cabaret-Français et la Salon Dauphine du Nouveau Jockey Club de la Louisiane sont remis au MARDI, 4 mai 1880.

28 avril—3j G. W. MOTT, Secrétaire.

Avis Spécial.—Le paquebot J. W. Cochrane quittera cette ville, cet remplacé par le bateau à vapeur W. P. MAGAN.

J. C. LIRANO, capitaine.

27 avril—1 sem

Burea